

**MAIRIE DE VILLENEUVE D'ASCQ**  
**COMPTE RENDU**  
**DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 17 AVRIL 2018**

**ORDRE DU JOUR**

- I. Transfert du domaine public de la MEL au domaine public de la Ville d'une parcelle de terrain rue des Vétérans..... 11
- II. Projet de PLU2 arrêté par le Conseil Métropolitain - Avis du Conseil Municipal ..... 15
- III. Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine du logement pour l'année 2018 ..... 15
- IV. Autorisation de signer les marchés publics..... 23
- V. Groupement de commandes Ville-CCAS - Marché de fourniture de gaz naturel rendu site et de prestations de services associées pour l'alimentation des points de livraison des bâtiments de la Ville de Villeneuve d'Ascq et du CCAS ..... 24
- VI. Mise à disposition d'un agent titulaire auprès d'une association..... 24
- VII. Travaux d'accessibilité et de restructuration de la médiathèque municipale Till-l'Espiegle..... 25
- VIII. Actualisation des tarifs du parc archéologique Asnapio ..... 25
- IX. Affectation de crédits d'investissement aux associations culturelles pour l'année 2018 ..... 26
- X. Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine de la lecture publique et de l'écriture ..... 26
- XI. Régulation des collections de la médiathèque municipale Till-l'Espiegle ... 27
- XII. Adhésion à un organisme de formation : Association pour le Développement de l'Information Administrative et Juridique (ADIAJ)..... 28
- XIII. Troisième affectation de crédits destinés aux associations sportives au titre de l'année 2018 - Bourses aux jeunes et aides Adult'Sport ..... 28
- XIV. Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine du logement d'urgence et d'insertion ..... 28
- XV. Seconde affectation des crédits destinés aux structures œuvrant dans le domaine de l'insertion par l'emploi au titre de l'année 2018 ..... 29
- XVI. Évolution des primes communales pour les particuliers en matière d'isolation et de ventilation de l'habitat, de chauffage et d'énergie renouvelable ..... 29
- XVII. Affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine des déplacements doux..... 31
- XVIII. Adhésion à l'Association Nationale des Directeurs de l'Education des Villes

(ANDEV).....	31
XIX. Première affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine de l'éducation au titre de l'année 2018.....	31
XX. Deuxième affectation des crédits destinés aux associations éducation au titre de l'année 2018 - Associations des écoles primaires, des collèges et des lycées. ....	32
XXI. Première affectation des crédits destinés à l'aide aux projets de classes de découverte.....	32
XXII. Affectation des crédits destinés au soutien des structures d'économie sociale et solidaire au titre de l'année 2018.....	32
XXIII. Première affectation des crédits destinés aux associations œuvrant dans le domaine de la santé au titre de l'année 2018 .....	33
XXIV. Adhésion au réseau professionnel de la restauration collective AGORES 333	
XXV. Questions écrites du groupe VAT.....	34
XXVI. Présentation des décisions prises en vertu de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et tableau actualisé des subventions .....	37

*Gérard Caudron, Maire, ouvre le Conseil municipal à 18 heures 45 et procède à l'appel.*

**Présents :**

Gérard CAUDRON, Maryvonne GIRARD, Sylvain ESTAGER, Dominique FURNE, Pascal MOYSON, Olfa LAFORCE, Farid OUKAID, Chantal FLINOIS, André LAURENT, Françoise MARTIN, Christian CARNOIS, Florence COLIN, Claire MAIRIE, Vincent VERBEECK, Lahanissa MADI, Patrice CARLIER, Saliha KHATIR, Yvonne WILLEM, Monique LEMPEREUR, Jean-Michel MOLLE, Claudine SARTIAUX, Jean PERLEIN, Jean-Antoine ROSSIT, David DIARRA, Martine CARETTE, Daniel THUILLIER, Roselyne CINUS, Valérie QUESNE, Didier MANIER, Nathalie FAUQUET, Laurence DUBOIS, Lionel BAPTISTE, Grégory PARIS, Stéphanie LEBLANC, Sébastien COSTEUR, Victor BURETTE, Jean-François HILAIRE, Florence BARISEAU, Christophe BONNARD, Vincent BALEDENT, Corinne AUBER, Christophe LEMIERE.

**Absents :**

Jean-Pierre FOURNIER a donné pouvoir à Gérard CAUDRON ; Daniel DUBOIS a donné pouvoir à Maryvonne GIRARD ; Yvelyne VAN CAENEGHEM a donné pouvoir à Dominique FURNE ; Fadila BILEM s'est excusée; Sophie LEFEBVRE a donné pouvoir à Florence BARISEAU ; Nicolas BANDOV ; Véronique DESCAMPS s'est excusée.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Avant de passer au résumé des principales manifestations, je rappelle comme à chaque conseil que des dispositifs de sécurité ont été mis en place avec présence de trois policiers municipaux. Depuis 18h30 tournait en boucle un film, *Juste pour cinq minutes*, film qui a pour but de sensibiliser à la problématique du stationnement sur les places réservées aux personnes handicapées. Est-ce qu'on peut mettre ce site sur le site de la ville ?

**Lahanissa MADI, Adjointe au Maire**

Oui

**Gérard CAUDRON, Maire**

Il y est ?

**Lahanissa MADI, Adjointe au Maire**

Il y est.

**Gérard CAUDRON, Maire**

L'appel a été fait. Je rappelle que le pouvoir doit être remis en début de séance. Lorsqu'un conseiller quitte la séance, il peut établir un pouvoir. Ce soir, nous avons vingt-cinq délibérations dont un avis à donner sur le projet de PLU2 qui a été arrêté par le conseil de la Métropole Européenne de Lille. Le projet concernant Villeneuve d'Ascq sera présenté par les services avec l'aide d'un diaporama. Il y aura aussi

deux questions déposées par Monsieur BONNARD au nom du groupe VAT, auxquelles je répondrai à la fin de l'ordre du jour. Ont été déposés sur table l'état de présence des élus dans les commissions et autres structures municipales, le PV de la séance du 29 mars 2018, la délibération modifiée portant sur la mise à disposition d'un agent au profit de l'Amicale – et non de deux agents, le tableau annexe de la délibération portant sur l'avant-projet des travaux d'accessibilité et de restructuration de la médiathèque municipale Till l'Espiegle et une délibération sur les marchés mise à jour suite à la CAO des 7 et 10 avril.

### **Rappel des événements passés**

- Samedi 31 mars : fête de l'école japonaise à l'espace Concorde.

Vous savez tous – puisque tout le monde connaît sa ville et ses activités – que nous accueillons à l'école Mermoz une école japonaise depuis deux ans. Elle a organisé une magnifique fête avec énormément de public, beaucoup de diversité, une excellente ambiance qui montre qu'entre la culture française et la culture japonaise, il y a des goûts communs. Chacun se rappelle que Jacques CHIRAC était un passionné du Japon. Il y avait tous les publics, toutes les activités de l'école, toutes les présentations aussi des éléments de la culture japonaise. C'était vraiment une très belle manifestation. On avait récupéré cette école japonaise un peu par hasard. Elle avait été virée de La Madeleine. Nous l'avons accueillie. Ça a été un plus pour l'école Mermoz. L'école Mermoz n'est pas dans un des secteurs les plus favorisés de la ville et c'est un élément de valorisation important, avec une équipe qui est tout à fait remarquable.

- Samedi 7 avril : comédie musicale « Show must go on », présentée par le groupe Chattertone au profit de l'association Diokko, à l'espace Concorde. Je n'ai pas pu y aller. On m'en a dit beaucoup de bien et j'ai un peu regretté de n'y être pas allé. D'autres élus y étaient et m'en ont parlé.
- Samedi 7 avril : cérémonie de citoyenneté pour les jeunes de 18 ans, avec près d'une centaine de jeunes qui sont venus retirer leur carte d'électeur. Une très belle jeunesse, ça valait la peine d'être vu, avec également une partie artistique très chaleureuse. Ça fait partie de ces bons moments de la vie, en particulier quand il s'agit de jeunes. On se rend compte qu'on a vraiment une belle jeunesse.
- Samedi 7 avril : 23<sup>e</sup> Printemps des Vieilles Grolles avec le LMRCV au Stadium. Ça, c'est Villeneuve d'Ascq. On ne rencontre pas ça partout en matière de rugby et de festivité, bière à la main.
- Samedi 7 avril : fête des dix ans de Teddimôme, à l'IME du Recueil. Beaucoup de chaleur humaine.
- Samedi 7 et dimanche 8 avril : journées européennes des métiers d'art, au musée de Plein Air qui a rouvert et qui est toujours aussi agréable. Pour votre information, pour ceux et celles qui ne le savent pas, va bientôt commencer la construction d'un moulin. À Villeneuve d'Ascq, on a déjà deux moulins à vent,

un moulin à eau et on aura un autre moulin à vent, pour lequel l'association qui gère cela nous a sollicités pour une subvention d'équipement de 50 000 euros sur un budget total de reconstitution de plus de 600 000 euros. Je me suis autorisé à donner un accord favorable de principe, même si ça viendra au moment venu, c'est-à-dire au moment du budget supplémentaire. En plus, ce moulin sera près de la route, ce sera un signal d'entrée pour le musée de Plein Air.

- Dimanche 8 avril : 11<sup>e</sup> édition du triathlon, au centre nautique Babylone.
- Dimanche 8 avril : 1<sup>er</sup> vide-grenier de printemps organisé par l'école Saint-Pierre à Ascq.
- Vendredi 13 avril : carnaval organisé par l'Association des parents d'élèves de l'école Anatole-France. Un carnaval très coloré qui a profité du beau temps et apporté une belle animation sur le quartier de Flers et du Château.
- Samedi 14 avril : bal country par le Memphis Country Club à la salle Marianne.
- Samedi 14 avril : concert de « Quatuor en liberté » à l'église Saint-Pierre de Flers-Bourg.
- Samedi 14 avril : troisième édition de la Nocturne du Héron, organisée par l'association Ceux du lac – Relai nature du Val de Marque.
- Dimanche 15 avril : concert de printemps par la chorale Mélo'dièse.
- Mardi 17 avril : journée sportive organisée par le comité départemental handisport du Nord.

### **Manifestations à venir**

- Mercredi 18 avril : carnaval de la Résidence, Poste, Annappes.
- Samedi 21 avril : braderie d'Ascq organisée par l'US Ascq. Il y a plusieurs braderies à Ascq avec différents organisateurs. Il s'agit ici de l'US Ascq.
- Dimanche 29 avril : journée du souvenir de la déportation, place Jean-Moulin.
- Dimanche 29 avril : festivités de réouverture d'Asnapio.
- Mardi 1<sup>er</sup> mai : vide-grenier organisé par la BAC du Pont-de-Bois.
- Mardi 1<sup>er</sup> mai : cérémonie à l'occasion de la Fête du Travail, avec remise des médailles du Travail, ainsi qu'une série de vins d'honneur dans les quartiers.
- Mardi 8 mai : soixante-treizième anniversaire de la victoire de mai 1945, au monument aux morts d'Ascq à 11h, avec dépôt de gerbe sur les autres monuments à 9h15 et une station vers 10h30 devant les criques de la paix, rue du 8 mai 1945.
- Samedi 12 mai : vide-grenier organisé par Résidence Plus et la Maison des

Genêts.

- Samedi 19 mai : la Nuit des Musées.
- Du samedi 19 au lundi 21 mai : vingt-deuxième tournoi international de l'US Ascq.
- Vendredi 25 mai : fête des voisins.
- Samedi 26 mai : fête de la nature à la Ferme du Héron.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Voilà pour les manifestations principales – parce qu'il y en a beaucoup d'autres – passées et à venir. Concernant la désignation du secrétaire de séance, Sophie LEFEBVRE étant absente, je propose la désignation de Victor BURETTE comme secrétaire de séance.

Ont été remis d'abord par mail puis sur table le PV de la séance précédente. Y a-t-il des observations ?

### **Vincent BALEMENT, Villeneuvois Avant Tout**

Si je prends la parole ce soir au nom du groupe Villeneuvois Avant Tout, c'est parce que depuis notre dernier conseil municipal, nous avons été interpellés par des Villeneuvois. Le débat était-il à la hauteur des enjeux ? Assurément, non. Le débat était-il à la hauteur du travail des services ? Assurément, non. Notre façon à nous, groupe Villeneuvois Avant Tout, de concevoir et de participer au débat démocratique s'inscrit dans le respect, le professionnalisme et la proposition. Le respect de la majorité et de l'opposition. Le professionnalisme, c'est le respect des règles de notre conseil municipal régi par le règlement intérieur. Proposition, puisque vous le répétez à l'envie : il n'y a pas besoin d'être d'accord sur tout pour bien travailler ensemble. Notre groupe a donc fait des propositions concrètes, argumentées et financièrement raisonnables et acceptables pour nos jeunes.

Plusieurs erreurs de fond et de forme ont été commises. Tout d'abord, trois erreurs de forme. La première sur la recevabilité. Comme l'indiquaient les documents projetés en séance, nos amendements ont été déposés contre récépissé à votre cabinet, Monsieur le Maire, le vendredi 23 mars, soit six jours avant la séance de notre conseil, laissant ainsi le temps nécessaire aux élus de les étudier. Hélas, force est de constater en séance qu'ils n'ont pas été transmis à nos collègues, ce qui relevait de votre responsabilité. Les conseillers municipaux, y compris de la majorité, ont le droit d'être informés des propositions émanant des autres groupes afin de les étudier en toute objectivité dans l'intérêt général. C'est notre conviction.

Concernant la recevabilité de ces amendements, l'article 23 de notre règlement intérieur indique : « Les délibérations sont présentées après étude et proposition d'éventuels amendements. Des propositions d'amendements aux délibérations soumises au vote peuvent être déposées par les conseillers municipaux auprès du maire, en priorité trois jours francs avant la tenue de la séance du conseil municipal. Toutefois, des propositions d'amendements aux délibérations peuvent être présentées au cours de la séance du conseil municipal. Les propositions

d'amendements sont soumises au vote avant le vote sur les délibérations.

Allons un peu plus loin. Le droit d'amendement dans les assemblées locales n'est pas régi par les dispositions du Code général des collectivités locales mais procède de règles jurisprudentielles qui indiquent qu'il appartient aux assemblées locales de fixer ces règles d'exercice avec une seule limite : ne pas créer de règles qui l'entravent. En conséquence, il n'existe pas dans le CGCT de règle générale imposant les conditions de recevabilité des amendements budgétaires. La règle d'amendement consistant à compenser les dépenses créées par une recette – et qu'on retrouve dans un certain nombre de règlements intérieurs de collectivités – est issue d'une pratique au sein des assemblées parlementaires permettant de contourner l'article 40 de la Constitution qui interdit aux parlementaires les amendements ayant pour effet d'aggraver la charge publique ou de diminuer les ressources publiques. Cela étant, l'obligation de vote équilibré des sections s'applique mais ne crée pas d'office l'irrecevabilité de l'avenant lorsque le règlement intérieur ne précise rien. Ainsi, nos amendements étaient en tous points parfaitement recevables.

À présent, sur l'organisation du débat par vos soins, je fais ici référence au fait que vous avez refusé que Madame BARISEAU, Madame LEFEBVRE et moi-même ayons la parole pour présenter nos amendements. Là encore, je vais vous faire lecture de notre règlement intérieur. Vous allez voir, c'est comme les fables de La Fontaine : parfois, ça ne fait pas de mal de les relire. Article 22 sur le déroulement du débat : *« Le maire appelle les affaires inscrites à l'ordre du jour. Le maire accorde immédiatement la parole en cas de réclamation relative à l'ordre du jour. Chaque affaire soumise en conseil municipal est présentée par le rapporteur désigné par le maire. Après quoi, le maire ouvre et organise le débat au sein du conseil municipal. La parole est accordée aux membres du conseil qui la demandent. Au-delà de cinq minutes d'intervention, le maire – ou le président – peut inviter l'orateur à conclure. En dernier lieu, la parole est donnée au rapporteur, au maire ou au président. Les éventuels amendements visés à l'article suivant pour les délibérations sont ensuite proposés au vote, sans qu'il soit établi d'interdiction formelle pour un conseiller municipal d'intervenir plusieurs fois sur un même projet de délibération. Le maire veillera à éviter les abus, au besoin en limitant la durée des interventions, conformément à l'alinéa 5 du présent article. Toute attaque personnelle, toute interpellation de conseiller municipal à conseiller municipal, toute manifestation ou interruption troublant l'ordre sont interdites. Les rappels au règlement et les demandes touchant au déroulement de la séance ont toujours priorité sur la question principale : ils en suspendent la discussion. La parole est accordée à tout conseiller municipal qui la demande à cet effet, soit sur le champ, soit, si un orateur à la parole, à la fin de son intervention. »*

Enfin, sur l'adoption de ce PV, comment voulez-vous que celui-ci puisse être adopté puisque l'article 27 du règlement intérieur précise un délai de deux semaines pour que les conseillers municipaux transmettent au maire leurs remarques éventuelles sur ce même PV, avant sa présentation pour adoption. Nous ne l'avons reçu qu'hier après-midi.

Sur le fond à présent. Là encore, des erreurs ont été commises. L'aide au permis, ça existe déjà. Oui, mais pas totalement. Effectivement, l'ADÉLIE propose des aides mais cela ne concerne qu'un public très restreint. Notre proposition est donc d'élargir le nombre de jeunes éligibles et potentiellement bénéficiaires d'une bourse au permis

de six cents euros. Nous nous adressons ainsi à tous les jeunes Villeneuvois et de fait à ceux qui ne sont pas en zone prioritaire et donc non suivis par la Mission locale.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Monsieur BALEMENT, s'il vous plaît, vous croyez que c'est une intervention sur le procès-verbal ? Refaire le débat sur des propositions d'amendements qui n'ont pas été considérées comme recevables – ce que vous pouvez contester, ce que vous avez contesté. Tout ce qui concerne la contestation du procès-verbal sur des choses qui auraient été reprises dans le procès-verbal qui ne seraient pas juste, ça sera mis dans le prochain procès-verbal. Pour ce qui est du débat sur les amendements, ça n'a pas lieu d'être aujourd'hui. La question n'est pas à l'ordre du jour.

**Vincent BALEMENT, Villeneuvois Avant Tout**

Je ne termine pas ?

**Gérard CAUDRON, Maire**

Vous pouvez terminer. Je dis simplement que ce que vous dites n'a pas de rapport avec l'adoption du procès-verbal, tout simplement.

**Vincent BALEMENT, Villeneuvois Avant Tout**

Article 22, je viens de vous en faire lecture : « *La parole est accordée à tout conseiller municipal qui la demande.* »

**Gérard CAUDRON, Maire**

Cela n'a pas de rapport avec l'adoption du procès-verbal, Monsieur BALEMENT, je m'en excuse.

**Vincent BALEMENT, Villeneuvois Avant Tout**

J'ajoute également un principe qui nous tient à cœur : droits et devoirs. Ainsi, notre dispositif prévoit en contrepartie des heures de bénévolat de citoyenneté effectuée pour la collectivité par le jeune bénéficiaire de cette bourse au permis. L'objectif est que ce dispositif soit un levier pour l'emploi.

Concernant l'aide au BAFA, ça existe déjà ? Non. L'accueil des stagiaires existe mais ce n'était pas l'objet de notre proposition. À l'époque de Jeff MARTIN, la ville effectuait un stage de sensibilisation, réalisé par le service Enfance, pour détecter les jeunes motivés, ayant une certaine aptitude. Ce stage était réalisé durant une semaine, pendant les vacances, et mettait les jeunes en situation d'animation. En contrepartie, les jeunes ayant bénéficié de cette aide travaillaient alors bénévolement durant une période de petites vacances. Nous proposons de relancer ce dispositif et d'allouer une bourse financière que nous avons proposée à trois cents euros.

Sur la création du club d'entreprises, ça existe déjà ? Assurément, non. Ça nous a été longuement détaillé en séance par Christian CARNOIS, bavard peut-être ce soir-là ou tout simplement préparé à intervenir. Il en était informé puisque nous discuté ensemble de cet amendement quelques jours auparavant. Peu importe. Si j'ai bien

écouté son intervention, depuis 2014, nous posons des jalons pour nous préparer à emprunter ce chemin. Avec notre amendement, sortons des chemins de campagne, covoiturons et prenons l'autoroute.

Enfin, j'ajouterai que notre choix de soumettre au vote la création d'une bourse au permis, d'une bourse au BAFA et d'un club d'entreprises s'accompagnait du fait que nous voulions que le conseil des jeunes puisse aussi s'emparer de ces sujets pour nous soumettre ses propositions. Alors qui a raison, qui a tort ? Est-ce le sujet ? Non. Le sujet méritait-il d'être balayé d'un dédaigneux revers de main ? La réponse, avec certitude et conviction, est non. Nous souhaitons donc que nos propositions puissent être étudiées et demandons à ce que l'approbation du procès-verbal soit reportée.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Je vous réprecise deux choses. Votre intervention est hors-sujet car elle ne porte pas sur l'adoption ou non du procès-verbal. Vous pouvez toujours voter contre le procès-verbal, c'est votre droit. Vous avez fait un débat qui n'est pas à l'ordre du jour. La deuxième chose que je veux très simplement dire avant de passer la parole à Monsieur Sylvain ESTAGER, c'est qu'il y a des règles en matière budgétaire, que ces règles doivent être observées. J'ajoute que nous avons eu une commission plénière – où vous n'étiez peut-être pas mais où siégeait Monsieur BONNARD – et il n'y a pas eu de proposition, ni de demande. Même chose devant les commissions. En démocratie, il y a des règles. S'il y a des commissions, il faut que les élus y viennent et quand ils y viennent, quand il s'agit du budget, il faut qu'ils fassent les propositions qui concernent le budget. À la plénière encore plus puisqu'on a là le budget dans sa globalité. Vous n'avez fait ni l'un ni l'autre pour simplement jouer un peu du spectacle avec des amendements qui ont été déposés sans même avoir été examinés ni par les commissions, ni par la plénière. Par ailleurs – et Sylvain ESTAGER le précisera – nous devons voter des budgets en équilibre. Quand on ajoute des dépenses, il faut ajouter des recettes ou diminuer d'autres dépenses. C'est la règle de base. L'État n'est pas dans les mêmes circonstances. La preuve en est qu'il vit en déficit budgétaire permanent. Nous, notre budget est envoyé en préfecture. S'il n'est pas équilibré – donc si les amendements ne prévoient pas les recettes et les dépenses – le budget est rejeté par la préfecture. C'est une règle de toujours en matière de fiscalité locale, qui explique d'ailleurs que nous ne sommes en rien responsables des déficits publics de la France et de l'État.

J'ajoute enfin, à toutes fines utiles, contrairement à ce que vous avez dit, je n'ai pas de cabinet contrairement à la plupart des autres communes.

### **Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Vous avez rappelé, Monsieur le Maire, l'essentiel de ce qu'il y avait à dire. C'est un problème aussi bien de fond que de forme. Sur le fond, vous avez répondu. Effectivement, les budgets doivent être équilibrés. On part d'une hypothèse très simple : vos amendements sont proposés, soumis au vote. Ils sont votés en l'état, tels que vous les avez déposés et nous passons auprès de la préfecture pour des amateurs : ils ne sont pas équilibrés et c'est toute la structure du budget qui doit être refondue. On l'avait expliqué, vous avez compris la chose, je pense, et vous faites semblant de ne pas la comprendre en détournant le propos pour refaire un petit peu le débat et peut-être répondre à ce que la presse avait qualifié d'intervention

brouillonne au terme de ce débat. La presse qui observait et qui ne prenait pas partie sur la nature du débat, qui s'est prononcée sur autre chose. Vous avez placé votre intervention de ce soir sur le thème du respect et du professionnalisme. Le respect de base : respectez les structures en siégeant là où vous êtes amenés à siéger. Respectez les services : je souhaiterais que dans les commissions, vous soyez présents pour que lorsque les services se déplacent et sont présents avec les dossiers, on puisse débattre et travailler. Vos amendements pouvaient être présentés en commission Finances. Ils ne l'ont jamais été. Ils auraient pu être travaillés en commission plénière : vous n'avez pas pris la parole. Nous sommes une cinquantaine de personnes autour de la table et vous ne prenez pas la parole. La plénière prépare le budget, elle est là pour ça. Le respect, c'est ça aussi. Le professionnalisme, vous en faites ce que vous voulez. Quand on prétend nourrir le débat budgétaire, le professionnalisme, c'est de respecter les codes. La plénière sert à ça. Pas de respect, pas de professionnalisme, si on prend en compte ce qui a été fait dans l'exercice préparatoire de ce budget.

Je termine par une référence quand même puisque vous nous avez dit qu'effectivement, nous n'avons pas souhaité commenter vos amendements et que vous avez longuement détaillé la procédure qui vous a amenés à présenter ces amendements, à les envoyer dans les délais. Vous nous avez cité de longs passages du règlement. Vous avez sur table le compte rendu de la séance. Cherchez à quel moment nous avons mis en cause le calendrier du dépôt des amendements. Trouvez-moi une phrase dans laquelle on met en cause le calendrier. On a mis en cause les amendements en disant qu'ils n'étaient pas recevables non pas parce que vous n'avez pas respecté la forme ou le délai, mais parce que vous n'avez pas gagé ces amendements. Vous connaissez sans doute ce petit opus de SCHOPENHAUER, *L'art d'avoir toujours raison*, avec une série de thèmes à décliner. L'un des thèmes les plus importants quand on est faible sur un débat, c'est d'en proposer un autre. Quand on est fragile sur un débat, on le détourne. C'est ce que vous êtes en train de faire. Jamais on ne vous a dit que les amendements n'ont pas été déposés dans les délais. On vous a dit simplement qu'ils n'étaient pas gagés et que, à ce titre, ils étaient irrecevables. La ficelle est un peu grosse, elle est connue. Je vous prends au mot : respect, professionnalisme. Siégez dans les commissions, venez, proposez. Venez en plénière. Une fois qu'on aura un débat constructif, alors peut-être pourrions-nous avoir un débat constructif, productif en conseil municipal. C'est la moindre des choses, ne serait-ce que par rapport aux électeurs qui vous ont confié un mandat.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Je mets aux voix l'approbation du procès-verbal. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ? Vous vous êtes abstenus.

*Le procès-verbal est adopté, le groupe Villeneuvois Avant Tout s'abstenant.*

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Dans le procès-verbal suivant, on reprendra de votre intervention les raisons pour lesquelles vous contestez certains éléments du déroulé et bien entendu pas les dossiers que vous avez évoqués, mais vous pouvez toujours les soumettre, même en temps normal, devant les commissions – à condition d'y venir bien sûr – et devant

les structures qui sont là pour les étudier. Toutes sont légitimes. Ce qui n'est pas légitime, c'est de procéder de la manière dont vous l'avez fait, parce que c'est une séance publique et que, dans les autres séances, soit vous ne venez pas, soit vous n'intervenez pas.

## **I. TRANSFERT DU DOMAINE PUBLIC DE LA MEL AU DOMAINE PUBLIC DE LA VILLE D'UNE PARCELLE DE TERRAIN RUE DES VETERANS**

**Gérard CAUDRON, Maire**

Quand on lit ce titre, on a l'impression de quelque chose de très mineur, comme il nous arrive de transférer quelques petites parcelles de terrain de la MEL à la ville ou de la ville à la MEL. En l'occurrence, il s'agit du terrain sur lequel seront bâtis des bureaux, des logements et un nouveau centre social. Ce sont les terrains qui occupent pour partie - quand on regarde en direction du Pont-de-Bois – le côté gauche du centre social actuel et de la passerelle et pour une plus large partie, le côté droit pour ce qui est des logements et des bureaux. La MEL étant propriétaire de terrains à cet endroit-là – comme souvent sur la ville nouvelle, après consultation des domaines qui ont fixé le prix – le prix du terrain à Villeneuve d'Ascq est élevé puisqu'il est là de 253 euros/m<sup>2</sup> – la MEL nous propose de nous vendre ces 3 300 m<sup>2</sup> de foncier à 835 000 euros pour la globalité de l'opération. D'après les calculs qui ont été faits, nous les revendrons au lauréat du jury qui est en cours pour l'ensemble de l'opération – les plis devront être déposés avant le 30 avril. Quatre candidats ont été retenus. Une analyse aura lieu d'ici le 15 juin. Le 26 juin en conseil, nous désignerons le lauréat en vue d'un permis de construire en septembre et des travaux qui commenceraient début 2019 avec livraison du nouveau centre social du Centre-Ville fin février 2020. Je sais bien que les calendriers sont un peu serrés, mais les procédures sont extrêmement lourdes et très contraignantes en termes de délais. Ce qui est intéressant pour nous dans cette opération – que vous connaissez puisqu'on en a déjà débattu et pour des raisons d'erreurs d'analyses sur lesquelles je ne reviendrai pas et dont nous ne sommes pas responsables – c'est que pour éviter des contentieux juridiques, vue l'importance de ce dossier, nous avons décidé de relancer l'ensemble de l'opération. Le centre social nouveau nous coûtera la différence entre ce que coûte l'opération – c'est-à-dire le rachat du centre social à l'opérateur, plus le coût des terrains – et la vente au promoteur. Pour la Ville, ce ne sera pas une mauvaise affaire de reconstruire un centre social tout neuf pour ce prix. Si on avait dû le construire nous-mêmes, on serait au minimum à quatre ou cinq millions d'euros, compte tenu des surfaces. On en reparlera puisque ça va passer en commission d'appel d'offres et en Conseil municipal le 26 juin. Ce sera rue des Vétérans, c'est un élément essentiel et pour moi symboliquement très fort que la première grande opération du projet « Grand Angle pour un centre-ville du XXI<sup>e</sup> siècle » soit un centre social. Dans ce domaine-là aussi, on est un peu différents de ce qu'on peut voir ailleurs. Voilà ce que je pouvais vous dire. Est-ce qu'il y a des questions ? Madame BARISEAU.

**Florence BARISEAU, Villeneuvois Avant Tout**

Pas d'opposition du tout, ce sera un vote favorable. Juste une petite question. J'ai été interpellée par des habitants du quartier de l'Hôtel-de-Ville. Ils m'ont interrogé sur une évolution éventuelle du projet global Grand Angle, avec des choses qui auraient pu être abandonnées ou réduites par rapport à ce qui était prévu au départ. J'avais prévu d'en parler au moment du PLU mais puisque vous parlez là de Grand Angle, j'en profite pour vous interroger.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Je peux vous répondre très simplement. Il est vrai que la modification sur le projet n'est pas complètement neutre. Dans le premier appel à projets, on avait eu un projet qui était intéressant puisqu'il séparait le centre social du reste de l'opération. Initialement, le concours prévoyait le centre social en rez-de-chaussée d'un immeuble de logements étudiants. Un des opérateurs nous a fait un projet qui, esthétiquement et d'un point de vue fonctionnel – je pense que vous l'aviez vu – était beaucoup plus intéressant. Quand on a fait le ré-appel, on a été plus clairs, parce qu'on pouvait être contestés, même si on avait des réponses sur le fait qu'il avait fait un projet séparé alors que c'est un projet qui fait partie de l'ensemble de l'opération. Il y avait quand même des liaisons. C'est une modification dont on jugera qu'elle est très positive.

Deuxième modification sur le projet Grand Angle qui est en cours de discussion, c'était le dévoiement du boulevard de Valmy, dans la portion entre le rond-point du Forum et le rond-point de l'Europe, le boulevard de Valmy qui passait juste devant la station-service. Le boulevard de Valmy a été supprimé à cet endroit-là. Il devait passer le long de l'immeuble d'habitation. Quand on a regardé cela de plus près, on s'est dit que dépenser autant d'argent pour un boulevard de bonne qualité, tout cela pour gagner quelques centaines de mètres au sol pour agrandir la place commerciale, cela ne vaut pas le coup, d'autant que le boulevard de Valmy passerait alors entre la Halle aux Chaussures et l'immeuble. Imaginez les nuisances pour les riverains. Vous le verrez au PLU, on met un emplacement réservé pour faire un futur groupe scolaire. La petite voie de desserte et les parkings qui longent l'immeuble ne changent pas. Le boulevard de Valmy ne change pas. Le rond-point du Forum ne change pas. Ça nous permettra de moins bousculer le quartier et de nous consacrer à des choses financièrement plus intéressantes.

La troisième modification est dans le même esprit. Le boulevard Van-Gogh devait être démoli pour permettre de dégager un terrain au pied de l'immeuble Mercury pour éventuellement faire le pied du prochain hôtel de ville. L'hôtel de ville où nous sommes doit être démoli, il n'est plus aux normes. On avait dit qu'on utiliserait le projet Mercury et qu'on construirait autour. Ce n'était pas une mauvaise idée en soi. Là encore, quand je me suis rendu compte que pour faire cela, on allait casser le boulevard Van-Gogh, avec ce que ça peut couper, mordre sur le parking qui est de l'autre côté, supprimer cent quarante places, détruire deux rangées d'arbres, j'ai formulé la demande au cabinet qu'il revoie sa copie pour laisser les voiries principales telles qu'elles sont, sachant que pour l'hôtel de ville, il y aurait d'autres solutions. L'une serait de mettre les locaux d'accueil sur les deux côtés de l'immeuble Mercury

et non plus devant. Dans le deuxième cas – c'est aussi un point intéressant à confirmer – du fait que le projet The BEAM ait été abandonné, on a réussi à trouver tous les accords possibles avec Vinci ADIM pour reconstruire un nouveau projet à la place, en n'ayant perdu que quelques mois, avec un immeuble bien sûr moins original mais finalement plus beau. Il s'agit d'un ensemble avec plusieurs blocs. On pourrait imaginer que l'hôtel de ville soit introduit dans un de ces blocs, en particulier celui qui sera le plus près du commissariat de police. Là encore, c'est un projet dont la construction devrait normalement commencer avant la fin de l'année ou, au plus tard, au tout début de l'année 2019, avec – on peut l'imaginer – une finition du signal principal, c'est-à-dire celui qui se trouve au coin de la voie latérale et du boulevard Van-Gogh, qui pourrait être terminée fin 2019-début 2020. Ensuite, il y aura un projet de bureaux dans la continuité et qui suivra la voie latérale, ainsi qu'une continuation en direction du commissariat. Il restera deux plots à l'intérieur pour lesquels l'affectation reste à définir. Ce peut être des bureaux, éventuellement des logements ou des logements étudiants. Comme on n'est plus sur un ensemble indissociable, on gardera ou les responsables qui seront en place à ce moment-là garderont les marges de manœuvre nécessaires. Il est vrai que le projet Grand Angle a bougé. Si c'est bouger pour faire mieux, mieux vaut cela qu'ensuite le regretter.

### **Jean-François HILAIRE, Villeneuvois Avant Tout**

Je voudrais revenir sur la proposition d'ajustement n°7 qui nous est présentée aujourd'hui, au niveau du périmètre à inscrire dont vous parliez juste avant, boulevard de Valmy. Je suis très surpris. Depuis le début, j'ai alerté les services. Le conseil syndical de l'immeuble où j'ai mon cabinet a prévenu la MEL. Le terrain que vous désignez est un terrain privé qui appartient à l'immeuble et à notre copropriété, tout comme la Halle aux Chaussures est un immeuble privé. Je vois que depuis le début, la MEL a décidé qu'on pouvait construire tranquillement sans rien demander à personne.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Ni la MEL ni la Ville n'a décidé. Je dis simplement que, sur des terrains privés, on peut décider au niveau du PLU qu'il s'y fera un équipement public. Le moment venu, les discussions auront lieu avec les propriétaires pour assurer une transmission. Là encore, il ne faut pas s'affoler. On avait deux problèmes. D'abord, de savoir si on bougeait le boulevard ou pas. Le deuxième est de savoir où on va mettre le nouveau groupe scolaire. Comme il y a un certain nombre de logements, y compris de moyenne et haute gammes, qui va être construit sur le quartier, ils auront besoin d'un groupe scolaire. C'est un emplacement possible. Si on trouve mieux ou à faire autrement, cela ne se fera pas au plus tôt avant 2023. On aura largement le temps de mener les négociations et éventuellement, si on trouve un endroit meilleur, de le repositionner. Il y a d'autres endroits, par exemple à l'intérieur du site de l'actuel magasin Leroy Merlin. C'est un des endroits possibles. Un autre serait le site de la CARSAT qui veut aussi urbaniser ses parkings. C'est un emplacement réservé. Ça ne règle pas les problèmes de transfert de propriété. Ce n'est pas une expropriation.

**Jean-François HILAIRE, Villeneuvois Avant Tout**

Le syndic avait pris contact avec la MEL qui lui avait répondu : « *De toute façon, ça ne vous regarde pas, ce n'est pas votre problème.* » Le syndic avait été très mal reçu.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Je n'ai jamais répondu cela à personne.

**Jean-François HILAIRE, Villeneuvois Avant Tout**

Non, je parle bien de la MEL.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Il faut quand même savoir que le projet Grand Angle va encore s'étaler sur au moins six ou sept ans. Je ne suis pas sûr que des commerces du type la Halle aux Chaussures aient encore leur place là. Peut-être voudront-ils plutôt être relocalisés à l'intérieur de la place. Ensuite, les négociations foncières et autres se feront. J'ai quand même protégé – sans qu'on me le demande expressément – en modifiant notre projet initial, les riverains. Si le boulevard avait longé les commerces, les services et les habitants, ça n'aurait pas été une partie de plaisir.

**Jean-François HILAIRE, Villeneuvois Avant Tout**

On est bien d'accord là-dessus. C'est pour cela que j'avais été surpris au départ, quand j'avais interpellé les services de la MEL.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Encore une fois, ce sont des discussions entre nous qui sont légitimes. En matière de plan local d'urbanisme, on a – et on l'expliquera après – d'abord adopté le PLU1. Là, on est dans la procédure d'adoption du PLU2, en cours depuis quelques années, la fin du mandat de Martine AUBRY et surtout sous le mandat de Damien CASTELAIN, pour plus de souplesse : on peut adapter le PLU en cours de route sur des projets. J'ai connu, avant les PLU, des plans d'urbanisme où on disait : « *Circulez, il n'y a rien à voir !* » Maintenant, on peut les modifier en cours de route, moyennant le respect d'un certain nombre de règles. Madame BARISEAU souhaite dire un mot.

**Florence BARISEAU, Villeneuvois Avant Tout**

Je voulais vous remercier pour la clarté de votre réponse. Je pense que c'est une sage décision, notamment sur la problématique de stationnement sur le quartier qui est l'inquiétude première des riverains. J'ai entendu que les modifications permettaient de supprimer moins de places de stationnement. Nous partageons cette nouvelle orientation.

**Gérard CAUDRON, Maire**

C'était cent quarante places. On nous disait qu'on allait en récupérer temporairement puisque, sur la partie du boulevard Van-Gogh, la moitié qui ne sera plus utilisée puisqu'on aura mangé le parking en face, on pourra voir des stationnements provisoires. Honnêtement, même pour l'image de la ville et du quartier, avoir ce type de chantier pendant deux ans, trois ans, quand on voit le temps qu'il faut pour refaire la rue des Victoires qui est une petite rue. Ça va être très beau quand ce sera fini mais entre le moment où on a commencé le passage sous la RN227 pour assurer la liaison dans les deux sens avec la rue des Fusillés et aujourd'hui où on n'a pas encore terminé de l'autre côté, ça fait déjà deux bonnes années. Pour des projets aussi lourds, on n'aurait vu que cela et les habitants n'auraient vu que cela. Ils ne méritent pas cela. Pour ce qui est du parking en surface, il y a des quartiers où on peut obliger les gens à se payer des places de parking souterraines, ils en ont les moyens. Dans ce secteur, c'est plus compliqué. On doit leur donner un maximum de possibilités. On va quand même mettre en place une zone bleue avec un badge pour que les habitants, comme c'est le cas de l'autre côté, pour que les riverains soient exonérés de la zone bleue et qu'on évite que le parking devant le Forum des Sciences soit au deux tiers occupé par des gens qui viennent d'ailleurs et qui prennent le métro. S'ils veulent prendre le métro, il y a d'autres qui sont ouverts, comme aux Quatre Cantons, soit pourraient rouvrir après avoir été fermés, comme au Triolo, justement parce que les gens ne stationnaient pas dans le parking puisqu'ils pouvaient stationner n'importe où.

On met au vote cette première délibération, dont on s'est bien éloignés. Je mets au vote la délibération sur le centre social et consort. Est-ce qu'il y a des avis contraires ? Des abstentions ? Des avis pour ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **II. PROJET DE PLU2 ARRETE PAR LE CONSEIL METROPOLITAIN - AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Gérard CAUDRON, Maire**

Nous en arrivons au gros du sujet de ce soir. Je rappelle que le PLU est de compétence métropolitaine, en partenariat avec les communes qui essaient de faire passer un certain nombre de leurs demandes et de leurs idées. Je rappelle que le PLU est un document de planification urbaine qui fixe les règles d'utilisation du sol permettant de mettre en œuvre un projet de territoire, avec règlements, servitudes, emplacements réservés, et cætera – on vient d'en parler. C'est la base légale d'instruction des permis de construire. Le PLU actuel est toujours en vigueur tant que le nouveau n'a pas été adopté, est un document qui a été approuvé le 8 octobre 2004, avec une durée de vie qui peut être variable – on dit une dizaine d'année – de compétence métropolitaine en partenariat avec les villes. C'est pour cela qu'on nous demande un avis sur le PLU et nos propositions. Il traduit les grandes orientations communautaires déjà votées, intégrant les contraintes légales nationales, tout en répondant au programme politique des villes. L'objectif du PLU2 arrêté – on en a discuté et on l'a voté dans sa première version à la Métropole Européenne de Lille à la quasi-unanimité – est une solution qui se veut équilibrée

entre la nécessité de construire pour répondre aux besoins de développement en termes d'habitat, de service public et d'activités économiques et la nécessité de préserver des espaces non-bâties, qu'il s'agisse d'espaces naturels, de parcs et de l'agriculture. Je rappelle à cette occasion que nous avons été des pionniers en la matière à Villeneuve d'Ascq puisque des terres qui avaient été expropriées au titre de la ville nouvelle pour accueillir des logements, plusieurs milliers par exemple sur les terres du Héron, ont été conservées en agriculture. Dans le PLU2, nous allons sanctuariser les terrains qui sont la propriété de la Métropole Européenne Lilloise, qui sont des terrains cultivés. Quand on monte d'Ascq vers Forest-sur-Marque, c'est à la droite de la rue Colbert, en allant jusqu'à Tressin et en gros jusqu'au château d'eau à l'embranchement. Il y a là une petite centaine d'hectares qui seront conservés en agriculture pour pouvoir développer, dans les années qui viennent, une agriculture de proximité. Le PLU2 est voté dans un cadre évolutif. Ce n'est pas un document figé. Des modifications tenant compte des orientations voulues en font un document évolutif, ce qui explique que pour Villeneuve d'Ascq, ni dans la version qui vous a déjà été présentée en séance plénière ni avec les éléments d'ajustements qui vont vous être présentés aujourd'hui, il n'y a de grand changement sur la ville avec le PLU2. On n'a pas des secteurs où on dirait qu'on veut construire et qu'on veut supprimer l'agriculture. Même pour les deux secteurs importants que je vous ai indiqués, le quartier du Héron – on n'a jamais eu dans nos discussions la volonté de construire les logements initialement prévu dans le cadre de la ville nouvelle – et les cent hectares entre Ascq et Tressin. Des études avaient été faites et j'ai même vu des plans circuler voici une quinzaine d'années avec des voies tracées. Depuis 2008, nous avons clairement dit à la communauté que c'est une zone agricole. Aller y construire sur cent hectares, vous imaginez le nombre d'entreprises, d'activités, cela fait à peu près autant que la Haute Borne, avec simplement la rue des Fusillés comme voie de circulation traversante. C'était créer une vie sur le secteur pour le moindre peu agréable.

Le 5 décembre 2017, les sites qui figurent en première partie de la délibération ont été présentés en plénière, en lien avec les services de la MEL. Aujourd'hui, on est dans une phase d'ajustement. Nous avons mis à disposition des élus et des citoyens qui nous interpellaient les éléments du PLU tel que présenté le 5 décembre en plénière. Il n'y a eu de la part des élus aucune observation et aucune demande. De la part des habitants, il y a eu quelques demandes d'aménagements d'intérêt privé, qui s'intégraient d'ailleurs plus ou moins. Je rappelle qu'en matière de zonage, on ne peut pas "travailler à la parcelle". Si quelqu'un demande à rendre son jardin constructible, il faut que ce soit dans un ensemble. Il doit y avoir une cohérence. Ce soir, les services vont vous présenter rapidement ce qui avait été déjà vu au mois de décembre et les quelques ajouts d'ajustements. S'il y a des questions aux services, vous pourrez les poser. On donnera ensuite un avis. La procédure continuera avec ouverture en octobre d'une enquête publique. On y travaille depuis 2016 avec l'approbation du SCOT. Il y a eu le 20 septembre 2016 un débat en conseil municipal sur les orientations générales du plan d'aménagement et de développement durable du PLU de la MEL, avec décision municipale. Des ateliers d'écriture du règlement avec les communes ont été organisés, ça n'a pas été simple mais on a obtenu à peu près les modifications que nous avons demandées pour ne pas trop figer les choses. Je me souviens qu'au début par exemple, à la Cousinerie, les maisons existantes ne pouvaient même plus changer une fenêtre ou une porte parce qu'elles étaient dans la zone de protection de la zone de nature. On a réussi, avec les élus de la MEL –

toutes tendances confondues – à améliorer les choses et pour ce qui nous concerne, avec le travail de Claudine SARTIAUX dans le cadre de sa délégation. La MEL a pris une délibération le 19 octobre et le 15 décembre pour arrêter le projet de PLU2 qui a été envoyé à ce qu'on appelle « les personnes publiques associées » pour recueillir les avis des conseils municipaux, ce que nous devons faire ce soir. En octobre prochain, ce sera le lancement de l'enquête publique avec une entrée en vigueur prévisionnelle – mais je n'y crois vraiment pas – au premier semestre 2019.

Je connais bien la lourdeur de la tâche. À la MEL, c'est comme partout : tout le monde a voté à l'unanimité, puis chacun vient avec des désaccords ou des modifications de zonage ou de règlement. Je ne suis vraiment pas sûr qu'en 2019 on ait réglé tous les problèmes, mais on va s'y atteler, on va essayer.

Voilà quel est notre calendrier, le cadre dans lequel nous travaillons ce soir. Je vais maintenant suspendre la séance et passer la parole à Delphine MARIN et Alain CAPPE, qui vont nous présenter l'ensemble du document et du diaporama qu'ils ont préparés.

### **Delphine MARIN**

*Je vais commencer par les huit sites principaux qui ont été vus en commission plénière, pour rappel. Au nord de la ville, dans le secteur de l'hôpital privé, il y a pas mal de changements. Vous avez le secteur de l'hôpital qui a été identifié clairement, avec un zonage spécifique. À l'ouest de cette zone, vous avez une zone qui passe en zone constructible, le long de l'avenue de la Reconnaissance. En même temps, on a aussi réaffirmé la coulée verte en l'étendant le long du bassin de rétention et de l'autre côté de l'avenue de la Reconnaissance. Au sud de ce bassin, vous avez le site IFTH. Il y aura une zone de développement économique spécifique pour Auchan et une zone d'activité à l'est de cette partie un peu plus libre et sur laquelle nous n'avons pas encore aujourd'hui de projet. L'objectif est de permettre un développement économique à cet endroit-là. À côté de la Ferme du Héron, nous avons identifié le projet d'Astropôle avec un emplacement réservé puisqu'on est là dans une zone naturelle. Sur le site du Stadium, le nord du site est passé en zone constructible mais uniquement au sud du lac. Au nord du lac, le zonage naturel est maintenu. Il y a un petit changement au nord du site du Stadium.*

*Nous arrivons ensuite dans le quartier d'Ascq. Sur le PLU actuel, on avait des réserves foncières, des zones AUCA. On ne pouvait pas les laisser comme ça dans le PLU2. On a donc inscrit deux terrains cultivés en zone urbaine. En l'état actuel, ces deux zones ne sont pas constructibles. Au niveau de la rue Colbert, toute la partie ouest de la rue est maintenue en réserve foncière. Il n'y a pas de changement puisque c'est déjà le cas aujourd'hui. Avec des modifications de PLU et des aménagements de réseaux publics – car il n'y a pas assez de réseaux aujourd'hui – cette partie reste une réserve foncière. En revanche, la partie est de la rue Colbert a été sanctuarisée en zone agricole. Le dernier grand changement concerne le site BDT, au parc de la Plaine. On a une identification du village commerciale de la Haute Borne, puisque le permis de construire a été délivré. Il nous fallait réglementairement identifier ce pôle commercial. C'est pour cela que nous avons une particularité avec une zone UX. Au sud de cette zone, une partie en réserve foncière a été maintenue pour permettre éventuellement la construction de nouveaux logements en complément du quartier de la Haute Borne. Nous avons toujours le tracé de la voie –*

*qui peut encore être modifié mais il a été maintenu sur le principe – et au sud de cette voie, on passe en zone agricole inconstructible, avec au nord de cette zone, une zone N – le carré vert qui correspond à une zone naturelle inconstructible. On a également deux zones qui étaient en réserve foncière et qui sont sanctuarisées en zones agricoles et inconstructibles : près des serres municipales, rue du Hainaut, on a une zone qui était en réserve et qui passe en zone agricole et également un secteur à l'est de la rue Masséna.*

**Gérard CAUDRON, Maire**

*Sur la première partie qui a déjà été vue en plénière et validée par la MEL, est-ce qu'il y a des questions ou des demandes de précision ?*

**Vincent BALEDENT, Villeneuvois Avant Tout**

*L'emprise foncière pour le troisième cimetière reste-t-elle inchangée ? Il y avait une emprise foncière sur la rue des Fusillés.*

**Gérard CAUDRON, Maire**

*Ce n'est pas le troisième mais le cinquième.*

**Vincent BALEDENT, Villeneuvois Avant Tout**

*C'est encore loin pour moi, enfin j'espère.*

**Gérard CAUDRON, Maire**

*Ça, on ne sait jamais. On a là un vrai problème. La nappe phréatique affleure, paraît-il. On n'aurait pas l'autorisation d'enterrer autrement que dans des caveaux. Je ne vais pas rentrer dans les détails mais un cercueil en pleine terre ne pourrait pas être mis à cet endroit-là. Ça pose un problème et on est en train de chercher des solutions alternatives pour répondre à la demande légitime de certains de nos habitants de pouvoir être enterrés en pleine terre, y compris avec des regroupements ou des orientations, mais le fait est qu'à cet endroit-là, ce n'est pas possible. Il y a une rotation importante dans les cimetières actuels, parce qu'il y a une gestion, avec des reprises. On est toujours un peu à flux tendu mais il n'y a pas d'urgence absolue. De toute manière, à cet endroit-là, après trois études, ça ne répond pas à notre préoccupation initiale. Dans les autres cimetières, on peut le faire, ne serait-ce parce qu'à d'autres époques, les études n'étaient pas faites de la même manière, les normes changent. Je ne suis pas sûr que la nappe phréatique n'affleure qu'à cet endroit-là à Villeneuve d'Ascq.*

*Sur cette partie-là, il n'y a pas de question ? Nous pouvons passer aux ajustements.*

**Delphine MARIN**

*Concernant les propositions d'ajustement, il y a une petite zone qu'on a repérée après – parce que c'était aussi un travail dans le détail. On avait repéré une zone UP qui a disparu, juste derrière la Cité numérique, rue Jean-Jaurès. On demande à maintenir cette zone UP, pour la conserver en zone inconstructible. Ensuite, nous avons une incohérence de plan – c'est un ajustement purement technique – rue*

*Jean-Jaurès où nous avons trois rangées de maisons existantes qui ont été intégrées à la zone économique. La contrainte est que règlementairement, en zone économique, ça va pénaliser les habitants. Nous demandons à ce que ça soit identifié en zone mixte, comme ça l'est actuellement.*

**Gérard CAUDRON, Maire**

*C'est rue Jean-Jaurès, mais c'est bien au Moulin Delmar, près de Mons. La rue Jean-Jaurès commence à Croix et va jusqu'à Mons. C'est dans ce coin-là qu'il y a d'anciennes maisons qui touchent une zone économique.*

**Delphine MARIN**

*Troisième ajustement sur le site de la Borne de l'Espoir. Là, ce sont également des erreurs purement matérielles. On a d'abord remarqué que sur le plan des hauteurs, nous n'avons pas les mêmes hauteurs autorisées à Villeneuve d'Ascq qu'à Lezennes. Sachant que la Borne de l'Espoir doit faire l'objet d'un aménagement global, il fallait permettre la même hauteur sur les deux territoires. Nous demandons à passer à trente-sept mètres, au lieu des vingt-deux mètres indiqués. Ce sont des hauteurs maximales pour ne pas bloquer les projets, ça peut évidemment être en-dessous, mais il y a une grande différence avec Lezennes.*

**Gérard CAUDRON, Maire**

*C'est uniquement sur le secteur de l'Hôtel-de-Ville, ce n'est pas à travers toute la ville.*

**Delphine MARIN**

*C'est uniquement sur le site de la Borne de l'Espoir. Ensuite, la levée de la marge de recul, c'est également une erreur technique qui va pénaliser l'implantation des bâtiments le long de la rue du Virage, qui a déjà été réalisée. La marge de recul n'a donc plus lieu d'être. Ensuite, nous avons un quatrième ajustement concernant le secteur qu'on appelle l'îlot nord.*

**Gérard CAUDRON, Maire**

*À tort. Pour Villeneuve d'Ascq, c'est l'îlot sud. Je demande vraiment qu'on le précise. Ce qu'ils appellent l'îlot nord, c'est le Leroy Merlin actuel, mais si c'est au nord de Lezennes, c'est au sud de Villeneuve d'Ascq. Pour nous, c'est donc l'îlot sud. Il y a déjà eu une convention signée. Je rappelle que Leroy Merlin sera reconstruit de l'autre côté, là où il y a encore une partie de la butte, près du Grand Stade, avec de l'économique. Quand la reconstruction de Leroy Merlin sera terminée – la plus grande partie se trouve à Lezennes et pas à Villeneuve d'Ascq – nous aurons sur Villeneuve d'Ascq l'opération d'aménagement qui vous a déjà été présentée avec des immeubles de bureau et des logements, si possible moyenne et haute gamme, pour établir de la mixité. Vous n'êtes pas d'accord ?*

**Vincent BALEDENT, Villeneuvois Avant Tout**

*Habiter au milieu d'une zone commerciale, en face du Grand Stade...*

**Gérard CAUDRON, Maire**

*Le pari qui est fait pour le centre-ville du XXI<sup>e</sup> siècle, c'est que dans l'avenir, il y aura davantage de gens qu'aujourd'hui dans des zones très urbaines où les déplacements par les moyens publics se révèlent vitaux par rapport aux voitures particulières. Si le Centre-Ville est réussi – c'est l'objet de ce qu'on essaie de lancer et de ce que chacun essaiera de faire après – il y aura des gens qui auront envie de venir habiter dans le Centre-Ville. Ils seront près des restaurants, près du métro, près des spectacles au Grand Stade, des matchs au stade Pierre-Mauroy. Ils auront tous les commerces sous la main. Ce n'est pas le même mode de vie que quand on a une maison et un jardin avec peu de densité. Je le dis aux services et aux élus : il faudra essayer de faire des constructions de belle qualité architecturale. Habiter en appartement, y compris à une certaine hauteur, si l'immeuble est beau, bien géré, si vous avez tout le confort et la modernité, si vous avez un grand balcon ou une petite terrasse pour prendre l'apéritif dehors avec une belle vue sur le reste de la métropole. Il y a un temps pour tout. Passer la tondeuse toutes les semaines, ce n'est pas nécessairement la chose la plus agréable dans la vie. C'est ça le pari. Là encore, il faut avoir la notion du temps. Pour que Leroy Merlin soit déconstruit, il faut que le nouveau magasin soit construit, qu'auparavant la butte ait été arasée, que tout ce qui se trouve autour soit fait. Après, il y aura des permis de construire, dans le cadre d'un partenariat qui a été signé. Je ne pense pas qu'il y ait de contradiction entre faire du logement de gamme moyenne ou haut de gamme avec une certaine densité, tout dépend de ce qu'on fait.*

**Delphine MARIN**

*L'ajustement quatre concerne le site actuel de Leroy Merlin. Conformément aux accords qui ont déjà été signés, il s'agit d'une mise en cohérence avec une convention. La surface de plancher des commerces a été indiquée de manière erronée. La convention portait bien sur neuf mille mètres carrés. Il faut donc rectifier la surface. Un autre point à la marge : on impose des surfaces vitrées pour 70 % des façades mais on demande à ce que cette contrainte ne soit pas appliquée pour des logements en rez-de-chaussée.*

*Pour la proposition d'ajustement cinq, on est au sud du parc de la Plaine. Le périmètre UX qui identifie le village commercial de la Haute Borne n'a pas repris l'entièreté du plan du projet qui a été accepté. Il s'agit juste d'un réajustement de la zone UX. Ensuite, toujours dans ce secteur, cette zone UX est entourée par une zone économique classique. Nous demandons à ce qu'une petite zone mixte soit inscrite, permettant de faire éventuellement quelques logements pour faire le lien avec la zone de logements qui est à côté et assurer une transition. Il s'agirait donc plutôt de permettre une opération mixte : c'est la proposition d'ajustement six.*

*Enfin, l'ajustement sept, concerne l'emplacement réservé indiqué le long du boulevard de Valmy sur le site privé de la Halle aux Chaussures.*

*Reprise de la séance*

**Gérard CAUDRON, Maire**

On va voter l'ensemble. Quand on dit voter, il s'agit d'un avis. C'est à la MEL qu'on prendra la décision. S'il y a une intervention sur l'ensemble, vous pouvez la faire, Madame BARISEAU.

**Florence BARISEAU, Villeneuvois Avant Tout**

Nous allons donner un avis favorable à l'ensemble du PLU villeneuvois – comme d'ailleurs j'ai voté le PLU à la MEL – ainsi qu'aux ajustements proposés. Quelques mots parce que derrière le PLU, derrière également le SCOT, le PDU et tout ce qui en découle, c'est finalement un jargon très technique et pourtant il y a un vrai enjeu politique derrière le PLU parce que c'est vraiment le projet de la ville de demain, le visage de la ville de demain. Je le dis souvent, un projet de ville, c'est un projet de vie. Je pense qu'il est intéressant de faire beaucoup de pédagogie autour de ces PLU et ce n'est pas facile.

Je reconnais aussi que c'est un travail conséquent, qui a été mené à la fois par nos services et par ceux de la MEL – et c'est l'occasion de les remercier ce soir. C'est un travail conséquent parce qu'il faut mettre en adéquation les grandes ambitions de la métropole et respecter bien entendu les élus locaux et les ambitions locales. On connaît les enjeux au niveau de la métropole : lutter contre la thrombose routière, dynamiser les emplois et – quelque chose qui nous concerne – garantir un équilibre territorial et une qualité de vie. En ce qui nous concerne, pour Villeneuve d'Ascq, les enjeux que nous avons identifiés sont la ville moderne et nature, la ville innovante et la ville attractive pour tous. Ce sont d'ailleurs les questions que je vous avais posées, Monsieur le Maire, lors de la plénière du 5 décembre : qualifier ce PLU de Villeneuve d'Ascq en quelques mots. Je vous avais demandé si globalement les grands équilibres de la ville, notamment notre ville urbaine et nature, étaient préservés et sur ce point, vous m'aviez clairement répondu oui. J'ai deux questions ce soir. Il y a des zones où des logements sont prévus. Je voudrais savoir si vous visez, si vous avez un objectif de nombre d'habitants à échéance donnée. Je voulais également vous demander si un quartier de Villeneuve d'Ascq – je pense un peu naturellement à la Haute Borne – serait vraiment travaillé comme un écoquartier. Je trouve que ça correspond totalement à l'ADN de notre ville. Voilà les enjeux que nous avons identifiés pour Villeneuve d'Ascq. Voilà les priorités : pas de construction de hauteurs surdimensionnées dans des lieux inappropriés – *a priori* ce n'est pas prévu ; un équilibre entre les zones rurales et urbanisées pour conjuguer développement et qualité de vie dans le respect de notre ville. Histoire et modernité, urbain et rural, il semble là aussi que ces priorités soient respectées. Enfin, la création d'un véritable écoquartier. Bref il s'agit de développer encore et toujours notre attractivité et notre rayonnement au bénéfice de chacun, dans le respect de tous et surtout de la particularité de notre ville. C'est un point de convergence, à souligner, entre vous et moi puisque vous l'avez toujours défendu et que je le défends également.

Le calendrier prévoit une enquête publique au troisième trimestre 2018. Je regardais les chiffres. À l'échelle de la MEL, on a compté quatre mille contributions de citoyens. Quatre mille, c'est beaucoup, mais c'est peu à l'échelle de la MEL. Encore une fois, quand on parle de PLU, de SCOT, de PDU, on se dit qu'on n'est pas sûr de passer un bon moment, et pourtant. Dans la construction de ce PLU, sur la méthode, les maires – et c'est heureux – ont tenu la plume et ont été vraiment associés à la

construction des PLU. Il y a eu aussi de nombreuses réunions de territoire. Pour autant, je pense qu'on peut faire plus et qu'on peut faire mieux dans la façon de proposer aux Villeneuvois de s'approprier ce sujet qui semble abscons et qui est pourtant un enjeu prioritaire. Moi, je vous propose de confier aux conseils de quartier et au conseil des jeunes une réflexion avant le lancement de l'enquête publique, pour voir comment on pourrait faire plus de pédagogie, simplifier et démontrer l'intérêt pour les Villeneuvois de s'approprier ce sujet, sans oublier évidemment les forces économiques. Un projet de ville, c'est un projet de vie. Pour reprendre notre slogan, un projet de ville en mouvement, ce doit être un projet de vie en mouvement. Il me semble important de trouver la méthode qui permettra d'associer au plus près et au mieux l'ensemble des Villeneuvois. Nous donnons un avis favorable, ainsi qu'aux ajustements proposés.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

De toute façon, nous n'avons pas encore arrêté la méthode et ce qu'on va faire à l'occasion de l'enquête publique. Il est évident que, dès demain, les conseils de quartier peuvent être destinataires du document sur lequel on a donné un avis ce soir. Durant l'enquête publique, est-ce qu'on fera une réunion publique globale en y invitant les différents partenaires, dont les conseillers de quartier, les conseillers jeunes, les associations et autres ? Que chacun, dans les groupes, fasse des propositions d'organisation. Il faut simplement essayer d'éviter que des gens qui ne s'en sont jamais occupé veuillent tout refaire. Il y a deux ans et demi de travail. Qui dit enquête publique dit possibilité de discuter, voire de s'opposer. Les propositions que vous évoquiez sont souvent des oppositions : des oppositions catégorielles, locales. J'ai dit d'entrée que je n'étais pas aussi optimiste sur la tenue des calendriers car un opposant est plus présent, plus actif que quelqu'un qui approuve. On peut trouver que ce qu'on a fait – vous l'avez dit vous-même – correspond à nos équilibres. En plus, c'est adaptable. C'est une bonne base pour travailler. Il peut y avoir aussi des gens qui vont venir car ils pensent que leur quartier risque d'être impacté. Rappelez-vous le boulevard Montalembert ! Tout est à peu près commercialisé. Il faut trouver le bon équilibre. On ne va pas le trouver ce soir. Formalisez vos propositions – je m'adresse aussi aux autres groupes – et on verra quand l'enquête publique sera ouverte. Est-ce qu'on fait des réunions d'information ? Quand on prend l'enquête publique qui a été faite sur le boulevard Montalembert, ça a mobilisé du monde. Celle qui a été faite sur la Maillerie et les 3 Suisses – qui est pourtant un projet au moins aussi important – n'a mobilisé quasiment personne. Nous n'avons pas eu d'avis parce qu'il n'y avait pas de riverain immédiat. Il faut faire attention à cela. Toute proposition est la bienvenue. Est-ce qu'on peut travailler davantage par internet ? Est-ce qu'on fait des documents écrits soumis à réflexion ? On aura deux mois devant nous. Faites des propositions ! Je n'y suis pas hostile. Je note avec satisfaction que vous avez reconnu qu'aussi bien à la MEL – où j'ai joué aussi mon rôle – qu'ici, même si, ai-je entendu, « la vieillesse est un naufrage », je n'ai pas encore complètement coulé.

On va voter l'avis positif. Qui est d'avis de donner un avis positif le manifeste en levant la main. Avis contraire ? Abstention ? Je vous remercie.

*Le conseil municipal a émis un avis favorable en proposant des ajustements*

### **III. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT POUR L'ANNEE 2018**

**Maryvonne GIRARD, Adjointe au Maire**

Tout est dans le titre. Ce sont deux subventions habituelles, qui reviennent tous les ans. Une subvention de cinq cents euros est proposée pour la CLCV et une autre de trois mille euros pour l'AFEV. Je vous rappelle que l'AFEV a changé de lieu puisqu'elle est maintenant implantée en plein milieu du quartier du Pont-de-Bois. C'est notamment pour un projet dont je vous avais déjà parlé : un projet de colocations entre étudiants, le projet CAPS.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **IV. AUTORISATION DE SIGNER LES MARCHES PUBLICS**

**Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Trois marchés sont traités ici. Une délibération sur table remplace celle qui figure dans le livret. Il s'agit de marchés qui sont assez formels, qui ont à chaque fois recueilli l'unanimité de la CAO. Le premier porte sur l'entretien des espaces verts pour un total de 340 000 euros sur trois ans et huit mois. Vous avez le détail des différents lots. Vous avez une relance pour un deuxième marché, pour un lot de reconstruction des vestiaires du stade Théry, tout simplement parce que l'entreprise qui avait obtenu le marché a déposé le bilan et il a fallu relancer ce lot VMC et chauffage, plomberie et sanitaires pour la construction de ces nouveaux vestiaires. Le troisième marché porte sur le contrôle, le nettoyage et la réparation des aires de jeux municipales. C'est un marché classique, qu'il fallait reconduire et qui a également obtenu l'unanimité de la CAO.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? C'est adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **V. GROUPEMENT DE COMMANDES VILLE-CCAS - MARCHE DE FOURNITURE DE GAZ NATUREL RENDU SITE ET DE PRESTATIONS DE SERVICES ASSOCIEES POUR L'ALIMENTATION DES POINTS DE LIVRAISON DES BATIMENTS DE LA VILLE DE VILLENEUVE D'ASCQ ET DU CCAS**

### **Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

On a une convention avec le CCAS. Les prévisions estimatives du marché portent sur un montant sur quatre ans de 820 000 euros pour la ville et 25 000 euros pour la part CCAS. On a vu ça en CAO hier. Il faut désigner deux représentants pour la CAO *ad hoc*. Je me propose comme titulaire et André LAURENT comme suppléant. L'objet est bien de désigner cinq attributaires et ensuite on aura une deuxième étape où annuellement on désignera un attributaire sur la base unique du mieux disant financier.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **VI. MISE A DISPOSITION D'UN AGENT TITULAIRE AUPRES D'UNE ASSOCIATION**

### **Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

La délibération sur table remplace celle du livret. Il s'agit de l'Amicale du personnel. Dans la délibération qui figure dans le livret, on proposait de mettre deux agents titulaires à disposition mais l'un de ces agents va prendre un congé pour élever ses enfants. On a bien une délibération modifiée : mise à disposition d'un seul agent. Vous verrez passer une prochaine délibération pour la mise à disposition d'un deuxième agent, lors du prochain conseil municipal ou d'un suivant.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **VII. TRAVAUX D'ACCESSIBILITE ET DE RESTRUCTURATION DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE TILL-L'ESPIEGLE**

### **Sylvain ESTAGER, Adjoint au Maire**

Vous avez sur table le plan de financement prévisionnel qui complète la délibération dans le livret. Il s'agit d'effectuer deux types de travaux. D'abord un aménagement et la réfection de certaines salles. Vous avez le détail. Si vous connaissez la médiathèque, vous arriverez à vous repérer. Le deuxième type de travaux concerne l'accessibilité des personnes à mobilité réduite. Potentiellement, on peut obtenir une subvention de la DRAC à hauteur de 40 % du montant hors taxe, mais il faut délibérer sur le projet et sur le plan de financement pour demander ce financement. C'est ce qu'on vous propose de faire ce soir.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **VIII. ACTUALISATION DES TARIFS DU PARC ARCHEOLOGIQUE ASNAPIO**

### **Dominique FURNE, Adjointe au Maire**

Cette délibération porte non pas sur l'actualisation globale de tous les tarifs que nous avons déjà votés, mais sur les tarifs des dimanches des festivités d'ouverture et de clôture. Je vous propose un tarif unique de cinq euros pour les adultes et une gratuité pour les moins de seize ans. Les autres tarifs sont inchangés.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ?

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Je rappelle qu'à Asnapio, l'entrée est gratuite le deuxième dimanche de chaque mois. Le premier dimanche du mois, c'est au Musée du Terroir.

### **Dominique FURNE, Adjointe au Maire**

Ça nous permettra de « rentabiliser » un tant soit peu. Nous avons eu plusieurs milliers de spectateurs. Ça permettra de canaliser un peu.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Je vous informe que j'ai sollicité la MEL par rapport à une gestion publique du Musée des Moulins à la demande de Jean BRUGGEMAN et de son association. On peut

considérer que le Musée des Moulins a une dimension métropolitaine plus que communale. Comme la MEL gère déjà le Musée de Plein Air, je leur ai demandé d'examiner au moins la possibilité de gérer le Musée des Moulins, et les moulins. Qu'ils reprennent, comme ils l'ont fait pour le Musée de Plein Air, ça fonctionne très bien. La MEL sait faire. On le voit bien, dans tous ces équipements – y compris au Musée du Terroir qui est municipal et qui va le rester – plus de 60 % des visiteurs ne sont pas Villeneuvois. À Asnapio, c'est pareil.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **IX. AFFECTATION DE CREDITS D'INVESTISSEMENT AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES POUR L'ANNEE 2018**

### **Dominique FURNE, Adjointe au Maire**

Nous en avons quatre cette année. Une subvention pour l'association Cendrillon vise à remplacer les barres de danse qui sont complètement obsolètes dans la salle qu'elle utilise. Ensuite, nous avons une subvention pour l'association L'Atelier 2–Arts plastiques pour la rénovation du matériel d'exposition, notamment les luminaires et lampes, et la réparation de matériel informatique. Une subvention de vingt-quatre mille euros est proposée pour la Rose des Vents sur un investissement total de quatre-vingt-dix mille euros réparti entre nous, la DRAC, la région et la Rose des Vents elle-même pour la rénovation de trois gros éléments importants pour la diffusion : la diffusion du son qui date de 1998 – on peut imaginer qu'elle est extrêmement obsolète ; la vidéoprojection qui n'est plus aux normes actuelles ; et les lumières, notamment le jeu d'orgue de la petite salle qui date de 1992 – là aussi c'est un peu obsolète – et le parc de lumière qui est à compléter. La quatrième subvention concerne l'association du Théâtre d'à côté, qui assure notamment entre soixante et quatre-vingt spectacles par an à la grange de la ferme Dupire. Ils nous ont sollicités pour l'achat d'un vidéoprojecteur, qui est maintenant nécessaire pour les pièces de théâtre qui sont au goût du jour.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Est-ce qu'il y a des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **X. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA LECTURE PUBLIQUE ET DE L'ECRITURE**

### **Dominique FURNE, Adjointe au Maire**

On retrouve toutes les associations qui nous sollicitent pour la lecture publique sur la ville. Je ne vais pas vous en faire la liste, elles sont toutes là. On étudie les dossiers avec le personnel de la médiathèque et l'association BAVAR – association des

Bibliothèques associatives de Villeneuve d'Ascq Réunies. Ce sont des dossiers qu'on travaille en commun.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Je rappelle à cette occasion une de nos originalités. On a eu à Villeneuve d'Ascq des bibliothèques associatives avant d'avoir une bibliothèque municipale, devenue médiathèque municipale. Ce n'était pas évident à régler, il y avait une grosse inquiétude des bibliothèques associatives de quartier qui disaient : « Ils vont nous manger tout cru. » Il y avait aussi chez certains techniciens publics la volonté de faire des bibliothèques de quartier des antennes de la bibliothèque municipale. Il y avait les deux. On a trouvé avec BAVAR un bel équilibre, chacun est à sa place, fonctionne de manière un peu différente, s'adapte aux quartiers pour les bibliothèques de quartier et ça fonctionne très bien. On a avec BAVAR une belle équipe, qui s'est renouvelée plusieurs fois déjà mais qui travaille toujours dans ce même sens d'un partenariat gagnant-gagnant entre la médiathèque municipale et les bibliothèques associatives.

Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XI. REGULATION DES COLLECTIONS DE LA MEDIATHEQUE MUNICIPALE TILL-L'ESPIEGLE**

**Dominique FURNE, adjointe au maire**

La régulation, c'est ce qu'on appelle en termes technique le « désherbage » qui se pratique tous les ans. On met soit au pilon les livres, CD ou DVD qui sont en extrêmement mauvais état. Comme les lecteurs sont soigneux, la plupart de ces livres qui vont être désherbés seront venus le samedi 2 juin – je vous invite à noter la date tout de suite – pour la modique somme d'un euro pièce. On avait récolté 6 900 euros pour la médiathèque l'année dernière. On espère avoir un peu plus cette année. Une partie des livres est proposée à des institutions, à des associations caritatives. Le reste des livres est détruit, ils sont mis au pilon.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XII. ADHESION A UN ORGANISME DE FORMATION : ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'INFORMATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE (ADIAJ)**

**Pascal MOYSON, Adjoint au Maire**

L'adhésion à cette association permet de bénéficier de formations pointues dans le domaine des ressources humaines à un tarif intéressant, puisque c'est trente euros. Ce type de formation n'est pas proposé par le CNFPT, c'est pour cela qu'on fait appel à un autre organisme.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XIII. TROISIEME AFFECTATION DE CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES AU TITRE DE L'ANNEE 2018 - BOURSES AUX JEUNES ET AIDES ADULT'SPORT**

**Farid OUKAID, Adjoint au Maire**

Vous avez le tableau joint à la délibération. En ce qui concerne la bourse aux jeunes, on a cent vingt-quatre bénéficiaires pour vingt-deux clubs et un montant total de 5 875 euros. En ce qui concerne l'Adult'Sport, vous avez six associations pour neuf bénéficiaires et un total de 365 euros.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XIV. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DU LOGEMENT D'URGENCE ET D'INSERTION**

**Chantal FLINOIS, Adjointe au Maire**

Je voudrais juste faire une petite remarque en parallèle avec la délibération précédente. La politique volontariste sur l'action sociale fonctionne sur deux axes : aider les citoyens à ne pas chuter et les aider à remonter lorsqu'ils sont retombés. Une des actions de cette politique d'action sociale est également la bourse d'enseignement artistique que fonctionne selon le même principe que la bourse au sport. Je voulais signaler qu'en 2017, il y a eu 306 bourses octroyées pour un

montant total de 40 000 euros sur le budget du CCAS.

Toujours dans la politique de l'action sociale et ici de l'insertion par le logement, il s'agit d'octroyer les subventions pour deux associations : Louise-Michel et Résidence Plus, nos partenaires dans ce dispositif. Le montant de reste à verser pour Louise-Michel est de 53 816 euros et de 54 767 euros pour Résidence Plus.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XV. SECONDE AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX STRUCTURES ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'INSERTION PAR L'EMPLOI AU TITRE DE L'ANNEE 2018**

**Chantal FLINOIS, Adjointe au Maire**

Il s'agit d'octroyer la subvention à l'association Tremplin pour 23 000 euros. Tremplin est une association qui accompagne les personnes en difficulté afin de retrouver le chemin de l'emploi.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XVI. ÉVOLUTION DES PRIMES COMMUNALES POUR LES PARTICULIERS EN MATIÈRE D'ISOLATION ET DE VENTILATION DE L'HABITAT, DE CHAUFFAGE ET D'ÉNERGIE RENOUVELABLE**

**André LAURENT, Adjoint au Maire**

Il faut rappeler que ces aides sont destinées aux propriétaires ou aux locataires au titre de la rénovation de leur résidence principale, ainsi qu'aux bailleurs privés, à l'exception bien sûr des bailleurs sociaux et des copropriétés de logements collectifs. Pour avoir accès à ces primes, il faudra forcément passer par l'espace Info Energie, c'est-à-dire les contacter pour leur demander un avis par rapport à l'installation ou à l'amélioration de leur habitat envisagés. Des aides sont reconduites depuis quelques années. Je vais simplement vous parler de ce qui est nouveau. On re-subventionnera en partie le photovoltaïque à sept centimes d'euro le watt-crête, avec un maximum de six cents euros pour une installation. Là, c'est la même chose. Il faudra consulter le conseiller Info Energie du secteur, donc du territoire est, qui dépend de la Métropole Européenne de Lille. Il pourra conseiller éventuellement ou

plutôt déconseiller certains installateurs qui ne seraient pas très corrects, pour éviter toute dérive possible et les mésaventures qu'on peut connaître actuellement dans l'installation de panneaux photovoltaïques. D'autre part, pour l'isolation, on favorisera les écomatériaux pour deux raisons : ils sont respectueux du développement durable et ils sont plus favorables au déphasage thermique, c'est-à-dire qu'ils isolent du froid l'hiver et ils isolent du chaud l'été. Une nouveauté également : l'étanchéité à l'air. Egalement une aide à la ventilation car la ventilation de l'habitat est indispensable pour qu'on puisse continuer à vivre de manière saine. Il faut savoir que le non-renouvellement de l'air implique forcément une pollution de l'air intérieur et des moisissures éventuelles. Pour tout ce qui se rapporte à la ventilation, il faudra aussi passer par la Métropole Européenne de Lille avec la Maison durable qui existe sur Lille et propose des stages pour l'auto-réhabilitation. Il y a également les primes pour les changements de foyers ouverts qui ont existé et qui ont été installés avant 2002, notamment les poêles à charbon notamment, tout cela pour permettre une amélioration autant de la qualité de l'air extérieur que de la qualité de l'air intérieur respiré par les occupants du logement. On favorise également les rénovations et améliorations de l'isolation des bâtiments en donnant une aide supplémentaire pour tous ceux qui peuvent bénéficier de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat, c'est-à-dire pour les personnes qui ont des revenus modestes ou très modestes. Voilà donc rapidement tout ce que la ville peut faire pour aider les habitants à améliorer leur isolation et la qualité de leur habitat.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Y a-t-il des questions ? Madame BARISEAU.

### **Florence BARISEAU, Villeneuvois Avant Tout**

Ce système de primes est-il cumulable avec d'autres primes ? Je pense au dispositif qu'on vient de mettre en place à la région. Est-ce que ce sera cumulable avec d'autres aides ?

### **André LAURENT, Adjoint au Maire**

C'est cumulable, mais il ne faut pas que le total des aides dépasse le montant de l'investissement, sans compter la main d'œuvre qui n'est pas comprise.

Une dernière précision concernant ce que Monsieur HILAIRE proposait pour la récupération des eaux de pluie. Un problème se pose quand les gens récupèrent de l'eau de pluie pour les toilettes, les lessives et autres : c'est de l'eau qui n'est pas consommée mais qui est ensuite retraitée par les stations d'épuration. Or, la station d'épuration est financée par une taxe sur l'eau consommée. Si tout le monde consommait de l'eau de pluie, il y aurait un problème au niveau du financement du retraitement des eaux. Je dis bien si tout le monde faisait cela. Il y aurait peut-être une législation différente à mettre en place. Il faudrait rajouter des choses au niveau de la législation.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XVII. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DES DEPLACEMENTS DOUX**

**André LAURENT, Adjoint au Maire**

Il s'agit d'une subvention de cent cinquante euros qu'on propose pour la Prévention routière qui intervient dans nos écoles pour l'éducation à la mobilité douce pour les enfants de nos écoles. Il faut savoir aussi que le développement durable initie les enfants de certaines écoles au maniement du vélo dans la cour de l'école, puis lors de sorties accompagnées et sécurisées à vélo pour se rendre dans différents lieux de Villeneuve d'Ascq.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XVIII. ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES DIRECTEURS DE L'EDUCATION DES VILLES (ANDEV)**

**Françoise MARTIN, Adjointe au Maire**

C'est une adhésion pour un montant de quarante euros. Il s'agit d'un réseau de réflexion, d'échange et d'expérience pour les directeurs de l'éducation des villes.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XIX. PREMIERE AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'EDUCATION AU TITRE DE L'ANNEE 2018**

**Françoise MARTIN, Adjointe au Maire**

La subvention est d'un montant de 4,20 euros par élève. Elle est destinée aux coopératives scolaires, gérées en général par les OCCE. Vous avez le tableau joint.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XX. DEUXIEME AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS EDUCATION AU TITRE DE L'ANNEE 2018 - ASSOCIATIONS DES ECOLES PRIMAIRES, DES COLLEGES ET DES LYCEES**

### **Françoise MARTIN, Adjointe au Maire**

Ce sont des subventions à destinations des associations de parents d'élèves. Vous avez le tableau : associations de parents d'élèves des écoles La Fontaine, Chopin, Camus, Jean-Jaurès, Taine, Pierre et Marie-Curie, l'association de parents d'élèves du collège Camille-Claudé. Nous avons également une demande pour le foyer socio-éducatif de Molière. Pour les délégués départementaux de l'Education Nationale, le montant est de neuf cents euros. Les différents montants sont indiqués dans les tableaux.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXI. PREMIERE AFFECTATION DES CREDITS DESTINES A L'AIDE AUX PROJETS DE CLASSES DE DECOUVERTE**

### **Françoise MARTIN, Adjointe au Maire**

C'est pour un montant de 1 800 euros pour l'école Jean-Jaurès. C'est un ensemble de deux projets. Deux classes partent pour une journée à Frameries, en Belgique, dans un parc scientifique et trois classes partent une journée au Val-Joly. Le montant total demandé est de 1 800 euros : 372 euros pour la classe scientifique et 1 428 euros pour le Val-Joly.

### **Gérard CAUDRON, Maire**

Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## **XXII. AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AU SOUTIEN DES STRUCTURES D'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE AU TITRE DE L'ANNEE 2018**

### **Claire MAIRIE, Adjointe au Maire**

Cette première délibération concerne deux associations : l'association Attac pour 500 euros et Mobilité en Nord pour 6 000 euros dans le cadre du VESSPA. Pour

ceux qui ne s'en souviendraient pas, VESSPA est un Véhicule économique, solidaire au service des personnes et des associations.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Est-ce qu'il y a des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ?

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **XXIII. PREMIERE AFFECTATION DES CREDITS DESTINES AUX ASSOCIATIONS ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE LA SANTE AU TITRE DE L'ANNEE 2018**

**Claire MAIRIE, Adjointe au Maire**

Cette délibération porte sur les associations suivantes : SOS Amitié pour 160 euros ; l'APDAC pour 2 000 euros ; Cédragir pour 49 500 euros – l'association intervient beaucoup en collaboration avec les services de la mairie notamment sur les addictions ; les Clowns de l'espoir pour 1 000 euros ; l'IRBMS pour 1 500 euros ; l'association nationale des cardiaques congénitaux pour 150 euros ; les deux amicales des donneurs de sang, soit 660 euros pour Annappes-Ascq et 330 euros pour Flers – la différence s'explique par le nombre de collectes réalisées par les deux amicales ; et Choisir l'espoir Nord-Pas-de-Calais pour 8 600 euros, ce qui correspond au loyer payé par l'association puisqu'elle ne dispose pas d'un local par la mairie.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

### **XXIV. ADHESION AU RESEAU PROFESSIONNEL DE LA RESTAURATION COLLECTIVE AGORES**

**Grégory PARIS, Ensemble Pour Villeneuve d'Ascq**

Il s'agit de permettre à nos services, en particulier à notre diététicienne municipale, d'accéder à un réseau de professionnels de la restauration collective, de participer à des rencontres et d'échanger afin d'offrir à nos enfants les meilleures conditions d'accueil dans nos restaurants scolaires.

**Gérard CAUDRON, Maire**

Y a-t-il des questions ? Des oppositions ? Des abstentions ? Adopté.

*La délibération est adoptée à l'unanimité.*

## XXV. QUESTIONS ECRITES DU GROUPE VAT

**Gérard CAUDRON, Maire**

J'ai été questionné par écrit – et je vous ferai une réponse orale et écrite – par Monsieur BONNARD au titre du groupe VAT. La première question concerne les conseils de quartier.

Première question : *« Le mandat des conseils et donc des conseillers de quartier arrive à échéance prochainement, en juin. Les coordonnateurs de quartiers n'ont à priori, pas été, réunis, depuis un an. Pourriez-vous nous indiquer : si vous comptez les réunir prochainement ? Quelle sera la méthode d'appels à candidature ? Quel sera le calendrier ? Quel sera le mode électif envisagé ? Le « sort » réservé à la charte actuelle qui régit l'organisation de ces mêmes conseils de quartier ? »*

Concernant la réunion des coordinateurs, les coordinateurs des conseils de quartier sont réunis en moyenne une fois par an. Ils ont été réunis les 15 mai 2017, 9 septembre 2016, le 26 février 2016, 27 juin 2014, 28 juin 2013.

La prochaine réunion devait être en mars 2018, cela avait été annoncé oralement mais les travaux sur la nouvelle charte et le règlement intérieur ont été plus longs que prévus. La prochaine réunion pourrait être programmée en mai, très certainement le 18 ou le 25 mai.

Pour le renouvellement, le calendrier prévu est le suivant : début juin, lancement des appels à candidatures dans *La Tribune* de juin 2018, affichage, site internet, et cætera. Au conseil du 26 juin 2018, délibération pour adopter la sixième charte et le règlement intérieur et prolonger le mandat des conseillers actuels jusqu'au conseil de septembre 2018. Première quinzaine de septembre : organisation de réunions ouvertes à tous pour informer la population des politiques de participation citoyenne dans chacun des sept secteurs des conseils de quartiers, dont la géographie ne sera pas – à ce stade et à ce jour – changée. Mi-septembre : clôture des candidatures. Délibération du conseil municipal fin septembre 2018, sinon en octobre 2018, avec l'installation des nouveaux conseillers de quartier. Leur mandat sera de trois ans, comme actuellement.

Concernant la charte et le règlement intérieur, des changements sont envisagés – on en discutera - pour permettre à la ville de rendre toute sa dimension à la démocratie participative tout en répondant à certaines demandes des conseils de quartier. Ces évolutions seront présentées plus en détail lors de leur présentation en commission n°3, programmée le mercredi 30 mai à 18h - à laquelle je ne doute pas que les membres qui en font partie seront présents.

Je n'ai pas de réponse sur le mode électoral mais je ne pense pas que de grands changements soient prévus en la matière. On en discutera. S'il y a des changements, ce sera au prochain mandat.

La seconde question porte sur les permis de louer. J'étais heureux, j'ai appris quelque chose, je ne savais pas ce que ça voulait dire. Je connaissais les permis de chasse – y compris en conseil – mais je ne connaissais pas le permis de louer.

*« Le maire de la Madeleine a fait adopter une délibération municipale instaurant un permis de louer. Le sujet sera à l'ordre du jour du conseil de la Métropole Européenne de Lille en juin. Plusieurs communes se sont déclarées intéressées par*

*le sujet. Qu'en est-il concernant notre ville, Villeneuve d'Ascq ? »*

Cher Monsieur BONNARD, d'une certaine manière, je serais tenté de vous dire que la réponse est dans votre question. L'habitat est une compétence la Mel qui, vous le dites, sera appelée à délibérer sur le « permis de louer » le 15 juin 2018.

J'aurais pu vous parler du coût pour notre commune d'un tel dispositif. Imaginez le nombre de logements à vérifier avec des visites sur site, qu'ils soient privés ou sociaux. J'ai du mal à imaginer que vous voteriez pour de nouvelles créations de postes si vous envisagiez la fermeture d'un service existant pour le transférer sur ces nouvelles missions.

J'aurais pu vous rappeler que les locataires rencontrant des difficultés peuvent être accompagnés dans leurs démarches juridiques par deux services municipaux : lors des différentes permanences de professionnels du droit au Point d'accès droit et par le service Logement en lien quand cela est nécessaire avec le CCAS. Je rappelle que toutes villes ne disposent pas d'un service Logement, c'est plutôt une exception, puisque nous n'en avons pas la compétence.

J'aurais pu souligner que La Madeleine a, certes, délibéré le 20 décembre 2017 mais en prenant la précaution de n'appliquer le « permis de louer » qu'à partir du 21 juin 2018, soit une semaine après le conseil métropolitain du 15 juin 2018.

J'aurais pu aussi noter qu'il y a très peu de logements insalubres à Villeneuve d'Ascq et qu'un tel dispositif au niveau communal, vu le nombre de locations annuelles, s'apparenterait à « prendre un marteau pour écraser une mouche ». Mais je me limiterai à l'aspect métropolitain de la démarche. La délibération de La Madeleine a d'ailleurs été rejetée par la Préfecture pour ce motif : la dimension métropolitaine. En relisant la délibération votée par La Madeleine le 20 décembre et en constatant qu'elle ne prévoyait une application qu'à partir du 21 juin 2018, on peut d'ailleurs penser qu'elle n'avait d'autre but que d'attirer l'attention sur cette idée.

Nous suivons effectivement cette question avec intérêt à la MEL et nous ne manquerons pas d'en échanger avec Bernard HAESBROECK, vice-président en charge de ces questions. D'autant plus que cette réflexion comporte un second aspect avec la possibilité de refuser la division des logements qui diminue l'offre à destination des familles prête à s'installer au long terme, et ce au profit d'appartements plus petits, ciblés pour des jeunes non encore « définitivement installés ».

La découpe est effectivement un véritable problème. Nous ne sommes pas automatiquement prévenus s'il n'y a pas de travaux extérieurs et on a très peu de moyens, à part les places de parking. C'est d'ailleurs pour cela que sur Villeneuve d'Ascq – vous l'aurez remarqué – on multiplie de manière considérable les constructions et aménagements de logements pour étudiants, que ce soit des logements du CROUS ou des logements privés, avec des investisseurs privés. On aura bientôt la pose de la première pierre d'une autre résidence dans la continuité de la résidence CROUS qui avait été mise en œuvre par Partenord et son président Didier Manier à l'époque. Boulevard de l'Ouest, il y a une résidence Tremplin Bouygues qui est en cours de construction dans la continuité puisque c'est le même architecte qui travaille sur les deux bâtiments pour donner une certaine homogénéité. Après, il y a des transformations de bureaux comme ici, sur la place Allende. Il y a le projet de transformation du siège d'Orange, quand il aura emménagé. Il y a aussi une

expérience dont on a malheureusement peu parlé, il n'y a pas eu d'inauguration, de demande ni d'offre de la part de Logis Métropole, avec la transformation de l'Ehpad Jean-Baptiste-Clément en deux résidences : une résidence pour aînés non dépendants, même s'il y a quelques services, et une résidence pour jeunes. Les deux cohabitent face à face, dans des conditions apparemment de qualité. A chaque fois que je me fais enguirlander, c'est que ça marche bien : on reçoit rarement des messages pour nous féliciter. Il faut cesser de rêver au fait qu'on puisse mélanger les jeunes et les aînés, ce n'est pas si simple, chacun a sa vie, chacun a son rythme. Ils ne vivent d'ailleurs pas dans le même immeuble mais face à face. Il y a des contacts, des fêtes ont déjà été organisées et des manifestations. Je rappelle que c'est une belle opération puisque, lorsqu'on a hérité avec Valérie QUESNE de ce dossier Jean-Baptiste-Clément, en 2008, c'était un peu la catastrophe. Il n'y avait pas les budgets. Il y avait un plan de transformation mais pas de financement prévu. Avec le Moulin d'Ascq, on avait fait l'expérience de la difficulté de transformer un foyer logement en Ehpad. Il nous a fallu des années – tout le mandat – ne serait-ce que pour rectifier les travaux. Même si le Moulin d'Ascq reste très sympathique, en particulier grâce à l'association VIVAT qui apporte un supplément d'âme et grâce à tous les recrutements que nous avons faits : il manquait onze postes en 2008. Il n'empêche que c'est un peu un labyrinthe et qu'il vaut mieux créer quelque chose de nouveau, d'où l'idée avec Logis Métropole de construire un nouvel Ehpad au Recueil, La Ritournelle, de le faire gérer par l'AFEJI et de transformer l'ancien Jean-Baptiste-Clément en deux résidences : pour aînés d'un côté et pour jeunes de l'autre.

C'est un travail positif qu'on fait collectivement – je ne tire pas la couverture à moi – et qui nous évite de limiter au maximum ces marchands de sommeil qui, à partir d'une maison, font quatre chambres soit d'étudiants soit pour des personnes seules, souvent très chères. On considère que le prix est élevé et compense le fait qu'il y ait un turn-over extrêmement important. Cette problématique, j'en discutais encore hier dans le Vieux Lille puisqu'on m'a demandé de m'en occuper et de coprésider avec le Préfet la commission de sauvegarde des sites remarquables, en particulier le Vieux Lille, mais élargit quasiment jusqu'à la Préfecture. Ils ont ce type de problème de transformation de maisons de maître en logements individuels, ce qui est rarement une bonne solution. On essaie de le maîtriser. L'idée de permis de louer, c'est-à-dire qu'à chaque fois que quelqu'un souhaite louer son bien, il doit demander un permis à la mairie, c'est très lourd d'une part et d'autre part, c'est – selon moi – un peu attentatoire aux libertés individuelles et au droit de propriété. On a aujourd'hui toute une série de problématiques liées au logement qui implique qu'au niveau de la MEL, on modifie un certain nombre de choses.

Pour répondre à une question de Madame BARISEAU à laquelle j'ai oublié de répondre tout à l'heure et qui me demandait : par rapport au PLU, combien faut-il construire de logements ? Quel est le niveau que je souhaite pour la ville ? Ce sera le niveau qu'on voudra collectivement. Comme ça s'étale sur des années, ce seront d'autres que moi qui fixeront les niveaux. Ce qu'on fait, c'est qu'on fixe les cadres. Ce qui est sûr aujourd'hui, c'est qu'il faut au moins construire quatre cents logements par an pour maintenir la population à son niveau, vu les décohabitations qui existent dans les ménages, sans oublier – on en a été un peu les victimes dans le dernier recensement – que, comme on travaille sur des échantillons, on calcule le nombre moyen d'habitants, c'est-à-dire un chiffre, une virgule et quatre chiffres après la virgule. Quand on travaille sur un échantillon, la moindre erreur ou le moindre dysfonctionnement, le manque de représentativité de l'échantillon par rapport au

reste de la ville, les appartements non recensés pour diverses raisons – les gens n'étaient pas là, ils n'ont pas ouvert leur porte ou l'agent recenseur a manqué un peu de pugnacité – et on a des appartements qui apparaissent comme vides. Quand c'est multiplié dans l'échantillon par vingt-cinq ou vingt-six mille, la moindre erreur dès le deuxième chiffre après la virgule provoque des centaines de différence, dans un sens ou dans l'autre. La méthode de recensement sur échantillons est très discutable. Ce qui est vrai – parce que c'est le cas partout en France – c'est que compte tenu des décohabitations, de la baisse de taille des familles, il faut au moins quatre cents logements pour maintenir la population à Villeneuve d'Ascq. Au-delà de ces quatre cents logements, on augmente la population. Dans les projets qui sont en cours et qui sont prévus, dès l'instant où on fait le choix de ne pas grignoter des espaces publics verts, ça limite le nombre de logements à construire. On l'a vu au niveau du PLU. C'est plus de l'interstitiel que de grands espaces ou de la reconversion d'industries ou d'économies qui n'ont plus leur place. La question se posera dans le prochain mandat pour ce qu'on appelle le triangle d'Ascq, entre la rue Colbert, la rue Kléber, là il y a encore des espaces un peu agricoles. C'est constructible. Je n'ai jamais souhaité le lancer, mais il n'est pas complètement absurde que pour équilibrer Ascq de ce côté-là, ce puisse être loti et construit. C'est une décision qui sera permise par le PLU2 mais qui n'est pas prise.

Voilà ce que je pouvais vous répondre que vous aurez par écrit.

## **XXVI. PRESENTATION DES DECISIONS PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**Gérard CAUDRON, Maire**

Y a-t-il des questions ou des oppositions ?

*Le conseil municipal a pris acte de la présentation des décisions.*

## **XXVII. TABLEAU ACTUALISE DES SUBVENTIONS**

**Gérard CAUDRON, Maire**

Vous avez enfin la liste actualisée des subventions, après les votes de ce soir.

*La séance est levée à 21 heures.*